Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_08-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente à Cléden-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 29 mai deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Malika REDAOUIA), Carine THOMAS (procuration à Florent LARDIC)

CLEDEN CAP SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY)

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU (procuration à Frédéric TANTER)

Assistait également à la séance :
Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre d'absents : 4
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_08-DE

2026-06-04-08 Association Ti Câlins

Depuis 1998, l'association Ti Câlins propose une offre d'accueil occasionnelle à destination des enfants de 0 à 6 ans, organisée en itinérance sur 4 communes du territoire : Confort-Meilars, Goulien, Audierne-Esquibien et Beuzec-Cap-Sizun.

En octobre 2024, le bureau de l'association a officiellement sollicité la communauté de communes « pour envisager la reprise en régie des activités et de l'équipe ». Ce courrier fait suite à des difficultés récurrentes soulignées par les différents bureaux de Ti Câlins à gérer de façon sereine et pérenne l'association (parents bénévoles ayant de fait une charge de travail importante qui entraîne le renouvellement régulier du bureau).

C'est dans ce cadre que la communauté de communes a mené un diagnostic de l'offre et de la demande sur le territoire et analysé plusieurs scénarios prenant en compte les contraintes réglementaires inhérentes à ce type de service.
A l'issu de ces réflexions, le conseil communautaire du 26 février 2026 a validé le projet de création d'une micro-crèche intercommunale, en lien avec l'EHPAD de la Vallée qui porte la construction d'un EHPAD qui se veut également un lieu intergénérationnel. L'ouverture de cette micro-crèche est envisagée à horizon 2029.

L'association Ti Câlins sollicite aujourd'hui la communauté de communes afin qu'elle puisse maintenir son service jusqu'à l'ouverture de la micro-crèche.
Les documents joints en annexes explicitent la situation actuelle de l'association et les engagements à prendre afin de poursuivre l'activité.

Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'activité, la CAF et la PMI demandent qu'au plus tard le 15 juin, l'association et la communauté de communes adressent un courrier corédigé et cosigné exposant la mise en œuvre d'un plan d'actions qui permette de garantir l'activité de la halte-garderie jusqu'à l'ouverture de la micro-crèche communautaire.

Lors du bureau communautaire du 12 mai dernier, les élus ont validé :
- Le principe d'un accompagnement financier de l'association jusqu'à l'ouverture de la crèche communautaire, à hauteur maximum de 65 500 € par an, soit une subvention complémentaire, plafonnée à 30 000 €, aux 35 000 € annuels actuellement octroyés pour le fonctionnement de la halte-garderie ;
- Un accueil sur 2 sites, Confort-Meilars et Audierne, permettant un équilibre territorial entre l'est et l'ouest du Cap Sizun, sous réserve de la validation par la PMI des conditions réglementaires d'accueil des jeunes enfants dans les salles mises à disposition (conditions impératives au 1er septembre 2026), et de la faisabilité des travaux qui en découlent ;
- La nécessité d'un conventionnement avec les parties prenantes afin de préciser les engagements de chacun.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_08-DE

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide le principe d'un accompagnement financier de l'association jusqu'à l'ouverture de la crèche communautaire, à hauteur maximum de 65 500 € par an, soit une subvention complémentaire, plafonnée à 30 000 €, aux 35 000 € annuels actuellement octroyés pour le fonctionnement de la halte-garderie ;
Autorise le Président à établir et signer la convention d'objectif précisant les engagements des parties prenantes (Ti Câlins, communauté de communes, communes accueillantes).

Pour copie certifiée conforme,
A Cléden-Cap-Sizun,

Le 4 juin 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 11 juin 2026